

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0806 du 16/07/2021

Arrêté du 29 juin 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES,
D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES ,HORS CLASSE,
ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice principale des Finances publiques, d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, hors classe, et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : second semestre 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES, D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES, D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ

portant affectation d'une inspectrice principale des Finances publiques, d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, hors classe, et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2021/02/3089 du 9 février 2021 relative au référentiel des structures comptables au 31/12/2021 ;
- Vu la demande des intéressés.

ARRÊTE :

Article 1 : L'inspectrice principale des Finances publiques dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
THIEBAUD	Corinne	158860	89 – DDFIP de l'Yonne SIP JOIGNY	89 – DDFIP de l'Yonne SIP SENS	01/09/2021

Article 2 : Les inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, hors classe, dont les noms suivent sont affectés dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
DARRICADES	Jean-Philippe	173815	16 – DDFIP de la Charente SIP RUFFEC	16 – DDFIP de la Charente SIP COGNAC	01/09/2021
BLEUNVEN	Christian	155277	29 – DDFIP du Finistère SIP MORLAIX	29 – DDFIP du Finistère SIP BREST	01/09/2021
SALLOU	Michelle	157348	29 – DDFIP du Finistère EMPLOI ADMINISTRATIF	29 – DDFIP du Finistère SIP MORLAIX	01/09/2021
ROSSI	Toussaint	810505	2A – DRFIP de la Corse-du-Sud TS GRAND AJACCIO	2A – DRFIP de la Corse-du-Sud SGC AJACCIO	01/09/2021
LORENT	Sylvie	153721	44 – DRFIP de la Loire-Atlantique SIP PORNIC	44 – DRFIP de la Loire-Atlantique SIP NANTES-EST	01/11/2021
BOUATTOURA	Samy	816743	56 – DDFIP du Morbihan TS AURAY	56 – DDFIP du Morbihan SGC AURAY	01/09/2021
BARDIN-FLOIRAS	Claudine	855710	63 – DDFIP du Puy-de-Dôme TM MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	63 - DDFIP du Puy-de-Dôme SGC ISSOIRE	01/10/2021

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
FLATRES	Bruno	817699	63 – DDFIP du Puy-de-Dôme SGC ISSOIRE	63 – DDFIP du Puy-de-Dôme SGC RIOM	01/10/2021
BUCHET	Bruno	811872	72 – DDFIP de la Sarthe TM MAROLLES-LES-BRAULTS	72 – DDFIP de la Sarthe TM CONLIE	01/07/2021
PLENERT	Jean-Christophe	819252	83 – DDFIP du Var TM SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	83 – DDFIP du Var SGC SAINT-CYR-SUR-MER	01/09/2021
DELABIE	Catherine	157602	89 – DDFIP de l'Yonne SIP AVALLON	89 – DDFIP de l'Yonne SIP JOIGNY	01/01/2022
LUGIERY	Cécile	158508	972 – DRFIP de la Martinique TS CAP NORD MARTINIQUE	972 – DRFIP de la Martinique SGC CAP NORD MARTINIQUE	01/09/2021

Article 3 : Les inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, dont les noms suivent sont affectés dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
APHEZBERRO	Thierry	186270	12 – DDFIP de l'Aveyron SIP SAINT-AFFRIQUE	12 – DDFIP de l'Aveyron SIP VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	01/09/2021
LEYMARIE	Béatrice	164253	15 – DDFIP du Cantal TM MURAT-ALLANCHE	15 – DDFIP du Cantal PRS CANTAL	01/09/2021
MOREAU	Gilles	816116	15 – DDFIP du Cantal PRS CANTAL	15 – DDFIP du Cantal SGC MAURIAC	01/09/2021
VENTURI	Céline	862980	2A – DRFIP de la Corse-du-Sud TS SARTÈNE	2A – DRFIP de la Corse-du-Sud SGC SARTÈNE	01/09/2021

NOM	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
DUPON	Loïc	817604	54 – DDFIP de Meurthe-et-Moselle TS BRIEY-JOEUF	54 - DDFIP de Meurthe-et-Moselle SGC VAL-DE-BRIEY	01/09/2021
POULAIN	Jérôme	819969	62 – DDFIP du Pas-de-Calais EMPLOI ADMINISTRATIF	62 – DDFIP du Pas-de-Calais TM CAMPAGNE-LES-HESDIN	01/09/2021

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 29 JUIN 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
 - soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.
- En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr"

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756